

CIRCULAIRE DE LA FICSA



FICSA/CIRC/1204
Ref : Offorg/ICSC

Genève, le 27 juillet 2015

À : présidents, associations/syndicats membres
 membres du Comité exécutif
 présidents, membres ayant le statut d'associé
 présidents, associations ayant le statut consultatif
 présidents, fédérations ayant le statut d'observateur
 présidents et vice-présidents des comités permanents

De : Diab El Tabari, président

**DECLARATION DE
LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX (FICSA) ET
DU COMITE DE COORDINATION DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS INDEPENDANTS
DU PERSONNEL DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (CCISUA)
A LA QUATRE-VINGT-UNIEME SESSION DE LA COMMISSION
DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE (CFPI)**

(27 juillet 2015, AIEA, Vienne)

Monsieur le Président, chers membres de la Commission, chers représentants d'organisations, chers représentants d'UNISERV, chers membres du Secrétariat, chers hôtes de l'AIEA et chers observateurs,

Je prononce aujourd'hui la déclaration d'ouverture au nom de la FICSA et du CCISUA, en étant conscient de l'importance des décisions que les membres de la CFPI recommanderont ensuite à l'Assemblée générale à l'automne 2015. Je suis également conscient du fait que notre coopération se renforce alors que nos deux fédérations s'efforcent d'obtenir que les 100 000 membres du personnel que nous représentons, y compris tous les collègues à Vienne et ceux, bien plus nombreux, qui travaillent dans les lieux les plus difficiles et les plus dangereux du monde, bénéficient de conditions de travail appropriées pour les aider lorsqu'ils se lancent, eux et leur famille, dans des carrières dans le monde entier.

Et cette question, Monsieur le président, est au cœur de ce qui nous réunit ici aujourd'hui.

À l'heure où nous parlons, nos organisations sont confrontées à des difficultés sans précédent de grande ampleur. Elles doivent composer avec une instabilité politique croissante dans de nombreux pays, tenter de remédier à des inégalités économiques persistantes et consolider un système fondé sur des règles et des normes internationales. Nos collègues de l'OMS, du WFP et de l'ONU ont coordonné des actions qui ont finalement permis d'éradiquer le fléau Ébola. Tandis que les collègues, ici à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), devront gérer l'application d'un accord techniquement complexe entre la République islamique d'Iran, les États-Unis d'Amérique et d'autres partenaires, les yeux du monde seront braqués sur eux.

Monsieur le président, dans quelques mois l'Assemblée générale adoptera les 17 objectifs de développement durable qui définiront pour les 15 prochaines années le programme de travail des organisations ici présentes.

Pour gérer ces énormes changements, il faut des esprits brillants. Les organisations doivent continuer de recruter les plus compétents et les meilleurs lorsqu'elles remplacent progressivement un grand nombre de collègues qui partent aujourd'hui en retraite, après avoir mené les Nations Unies sur la voie du succès avec les objectifs du Millénaire pour le développement, et qui étaient l'élite de leur génération.

Cela nous amène à la grande question de cette semaine : l'examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

Le projet final inquiète beaucoup la FICSA et le CCISUA. Après huit réunions de groupes de travail, trois sessions de la CFPI et plusieurs consultations avec le personnel et d'autres parties prenantes, nous pensons qu'il ne permettra pas d'attirer le personnel dont nos organisations ont besoin pour relever les défis que nous avons mentionnés et qu'il portera donc atteinte à la pérennité même et à la pertinence des organisations présentes dans la salle aujourd'hui.

Monsieur le président, permettez-moi d'attirer votre attention sur deux points.

Premièrement, l'AIEA – qui nous accueille – a dit avoir des difficultés à attirer et à retenir des personnes de talent, même avec les conditions d'emploi actuelles. Compte tenu de ce qui est en jeu pour cette organisation et le monde entier, comme mentionné plus tôt, l'enjeu est très important.

Deuxièmement, comme vous le savez peut-être, le mois dernier le Gouvernement allemand a réuni à Berlin de hauts fonctionnaires des Nations Unies de nationalité allemande en leur demandant d'examiner des questions d'intérêt commun. Parmi les préoccupations évoquées par les hauts responsables des Nations Unies figurait la difficulté croissante à attirer les allemands les plus compétents et les plus brillants ainsi que les faits nouveaux concernant l'examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

Monsieur le président, l'Allemagne n'a pas la fonction publique la mieux payée, cet honneur revient aux États-Unis d'Amérique. Mais, si les Nations Unies n'arrivent plus à attirer les meilleurs allemands, voire les meilleurs d'autres pays, cela aura des conséquences néfastes pour le système car, selon le principe Noblemaire, les Nations Unies doivent attirer les meilleurs de tous les pays.

Il semble, Monsieur le président, que nous approchions d'un moment clé où les dirigeants, d'après leurs dires, doivent lutter pour attirer ceux dont ils ont vraiment besoin, notamment pour les

postes des sièges qui, comme vous le savez, sont souvent établis dans des villes chères et où certaines prestations font aujourd'hui l'objet de réductions.

Monsieur le président, réduire les coûts à tout prix plaît peut-être à certains parlements nationaux mais cela ne nous aidera pas à recruter dans chaque pays le personnel dont nous avons besoin pour atteindre les objectifs de développement durable.

De même, nous nous inquiétons pour les collègues en poste qui se sont lancés, accompagnés de leur famille, dans une carrière internationale et qui, pour bon nombre d'entre eux, ont persuadé leur conjoint (souvent la femme) de quitter son emploi pour les suivre. Ces collègues ont signé des contrats avec l'ONU sur la base des conditions d'emploi en vigueur.

Le personnel a également été assuré à la soixante-seizième session de la Commission que, quel que soit le nouveau système approuvé, celui-ci concernerait les nouveaux membres et que les droits acquis des participants entrés auparavant dans le système seraient respectés. Nous avons été informés que le personnel entré au service des Nations Unies avant l'adoption du nouveau système aurait la possibilité d'y adhérer.

Nous devons donc veiller au caractère adéquat des dispositions transitoires et faire en sorte qu'il n'y ait pas de conséquences financières pour le personnel. La FICSA et le CCISUA ont reçu des avis juridiques indépendants sur ce que l'on peut attendre du point de vue des droits acquis. Nous vous les communiquerons en temps voulu. Cependant, nous nous inquiétons de l'éventualité que les changements cumulés tels qu'ils sont présentés ici aient pour effet de modifier les conditions d'emploi dans de telles proportions que le personnel soit amené à engager des procédures juridiques.

Par ailleurs, plusieurs questions restent sans réponse : les pertes financières pour les parents isolés restent une source de préoccupation majeure, le ralentissement de l'avancement dans le grade n'est pas justifié par des raisons valables et nous a en fait été présenté comme une mesure brute de réduction des coûts, la réduction des primes de réinstallation découragera la mobilité et l'indemnité pour frais d'études proposée avec un certain nombre de réductions et de restrictions est irréaliste, affecte les choix du personnel, ne tient pas compte des situations complexes et réduit fortement la valeur d'une prestation essentielle du personnel.

Cela étant, nous espérons que la Commission reviendra sur la réduction qu'elle a appliquée en mars dernier à la prime de sujétion complémentaire. Les collègues qui sont envoyés dans des lieux d'affectation classés " familles non autorisées " doivent pouvoir couvrir les frais relatifs au logement qu'ils laissent derrière eux, sinon les meilleurs refuseront de partir.

La FICSA et le CCISUA saisissent cette occasion pour rappeler une nouvelle fois à la Commission leur conviction de son importance en tant qu'expert indépendant et organe technique, libre de l'influence et des aléas des intérêts nationaux.

De plus, nous ne doutons pas que les décisions prises au sein de la Commission avec le consentement des organisations sont respectées par ces dernières.

Nous aborderons la question de l'âge réglementaire du départ à la retraite lors de l'examen de ce point. Il a cependant été décourageant de voir que la date de mise en œuvre de ce qui serait une modification relativement mineure du statut du personnel a sans cesse été reportée. La date

d'entrée en vigueur du départ à la retraite à 65 ans, fixée au 1^{er} janvier 2016, a été décidée en 2013 et était connue bien avant l'établissement des budgets pour l'exercice biennal 2016-2017. Les organisations ne peuvent pas repousser indéfiniment l'inévitable. Elles doivent faire face à la réalité.

Comme je l'ai indiqué au début de cette déclaration, les conclusions adoptées à la fin de la présente session auront de profondes répercussions sur le système commun des Nations Unies, le personnel que les organisations peuvent recruter et l'impact potentiel des organisations membres. C'est pourquoi nous invitons la Commission à voir au-delà des considérations à court terme relatives à la réduction des coûts. Le système des Nations Unies qu'elle contribuera à façonner sera en vigueur pendant au moins les 20 prochaines années. Dans l'avenir, lorsque les États membres évalueront la performance de nos organisations, espérons qu'ils pourront souligner la contribution positive que la CFPI aura apportée en aidant les Nations Unies à attirer les grands talents qui pouvaient faire évoluer les choses.

Monsieur le président, laissons place aux débats.

Merci.
